

## Sections professionnelles

### Liste des pièces à fournir pour toute inscription

Les documents suivants seront à remettre impérativement en mains propres au lycée Victor Hugo pour valider l'inscription :

**Mercredi 01 juillet de 8h30 à 17h en continu : seconde et terminale CAP PSR**

☞ Prendre le carnet de santé, visite médicale obligatoire à l'infirmerie du lycée avant l'inscription

**Jeudi 02 juillet de 8h30 à 17h en continu : 2<sup>nd</sup>e MTNE, 1 MELEC, TMELEC**

☞ Prendre le carnet de santé, visite médicale obligatoire à l'infirmerie du lycée avant l'inscription

**Vendredi 03 juillet de 8h30 à 17h en continu : 2<sup>nd</sup>e ASSP, 1ASSP, TASSP (pas de visite médicale obligatoire)**

❖ Les documents complémentaires à télécharger au préalable sur le portail **Scolarité services** :

- Le dossier d'inscription
- La fiche d'urgence infirmerie
- La fiche aptitude aux travaux réglementés
- La fiche autorisation allocation PFMP, (Période de Formation en Milieu Professionnel)
- Eventuellement : la fiche « aménagements scolaires » si l'élève bénéficie d'un PAI, PAP, ou PPS)

❖ Les autres documents obligatoires :

- Les bulletins scolaires de l'année écoulée, (sauf si déjà élève au lycée Victor Hugo en 2025-26)
- 1 photo récente (noter le nom et le prénom de l'élève au dos),
- Les photocopies des documents suivants :
  - Livret de famille (complet, toutes les pages),
  - Cartes d'identité recto-verso de l'élève et du responsable légal
  - Justificatif de domicile (à renouveler si changement d'adresse en cours d'année)
  - Jugement ou ordonnance de conciliation/non conciliation en cas de divorce ou de séparation
  - Rib pour percevoir l'allocation PFMP
- Eventuellement, une copie de tout document de sensibilisation aux gestes qui sauvent et/ou de formation aux premiers secours
- ✓ **Internat** : pour une demande d'inscription à l'internat, joindre obligatoirement une lettre de motivation. Le tarif 2026/2027 de l'internat est de 1417,60 € pour l'année scolaire. Ce tarif peut être actualisé par la région au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

❖ Les autres documents facultatifs :

- ✓ **Un chèque** (écrire au verso le nom et le prénom de l'élève) de 10€ à l'ordre de la Maison des lycéens pour accéder aux activités